

la Brève

PUBLICATION BIMENSUELLE
N° 505 — 1ER AVRIL 2026

U2P
union
des entreprises
de proximité

Emploi-Travail

Une consultation nationale pour faire entendre la voix des entreprises de proximité
Page 2

Emploi

Emploi salarié dans les entreprises de proximité: une contraction confirmée en 2025
Page 2

Événement

Trois mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité
Page 3

Economie

Facturation électronique: l'U2P poursuit son accompagnement avec une série de vidéos pédagogiques
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Guerre en Iran : une onde de choc pour les entreprises de proximité

La flambée des prix des carburants liée aux tensions internationales fait peser une menace sur de nombreuses entreprises de proximité, déjà fragilisées. L'U2P appelle à des réponses ciblées pour éviter des cessations d'activité en chaîne.

Un mois après le début du conflit, les effets de la hausse du prix des carburants se font déjà sentir sur l'ensemble du tissu des entreprises de proximité. Pour de nombreux professionnels, dont l'activité est fortement consommatrice de carburants ou qui suppose d'importants déplacements quotidiens, cette situation vient aggraver des trésoreries déjà fortement dégradées. Dans ce contexte, l'U2P se félicite de l'aide annoncée de 70 millions pour le mois d'avril par le Premier ministre vendredi dernier, en direction de trois secteurs. Cette mesure constitue un signal positif, de nature à limiter les effets en cascade de la hausse des carburants. L'U2P apporte par ailleurs son plein soutien à la CNATP dont les propositions visent à mettre en place des dispositifs ciblés sur le gazole et le GNR, Gazole Non Routier. Ces mesures pragmatiques permettraient de limiter la surcharge financière pesant sur les entreprises, sans recourir à un mécanisme généralisé



de type accise-TICPE flottante, dont le coût serait trop lourd pour les finances publiques. Le risque est réel de voir certaines entreprises contraintes de cesser volontairement leur activité pour éviter de travailler à perte, tandis que d'autres pourraient se retrouver en grande difficulté faute de liquidités suffisantes. L'U2P est également solidaire de la mobilisation de la Fédération Nationale des Infirmiers. Les infirmiers libéraux, essentiels à la prise en charge des patients à domicile, ne peuvent ni réduire leurs déplacements ni répercuter les coûts de ces déplacements sur leurs revenus. Dans ce cadre, revaloriser leurs indemnités kilométriques, inchangées depuis des années, serait une réponse

sensée. L'U2P a obtenu l'ouverture d'échanges entre l'organisation professionnelle et le ministère des Solidarités afin d'identifier rapidement des solutions adaptées. Par ailleurs, les taxis, subissant eux aussi de plein fouet cette hausse des prix des carburants sans possibilité d'ajustement immédiat de leurs tarifs. Ainsi, l'U2P est intervenue pour que des échanges aient lieu entre les représentants des taxis et les services de Bercy, afin d'examiner les réponses les plus pertinentes. Face à une crise dont les effets sont à la fois rapides et profonds, l'U2P appelle les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs concrets et ciblés, seuls à même de préserver la continuité de l'activité des entreprises de proximité. ●

La Brève fait peau neuve

Afin de mieux répondre à vos attentes et de tirer profit des dernières évolutions technologiques, La Brève ne sera désormais plus imprimée et vous parviendra dans un format 100% numérique, sous la forme d'une newsletter que vous pourrez consulter depuis votre ordinateur ou votre smartphone. Si vous n'êtes pas encore inscrits à la liste de diffusion, scannez dès maintenant le QR code ci-contre ou [cliquez ici](#).



Une consultation nationale pour faire entendre la voix des entreprises de proximité

Dans le cadre de la Conférence Travail, Emploi et Retraite, l'U2P lance une consultation auprès des entreprises de proximité et leurs organisations professionnelles afin de recueillir des témoignages concrets sur les enjeux de compétitivité, d'emploi, de rémunération et d'évolution des activités.

À l'approche des prochains ateliers Emploi de la Conférence Travail, Emploi et Retraite, [une consultation nationale est engagée par l'U2P](#) afin de nourrir les réflexions en cours et d'ancrer les échanges dans la réalité du terrain. Cette démarche vise à documenter les conditions d'activité des entreprises de proximité et à identifier les leviers d'action en matière de compétitivité, de progression professionnelle et de revalorisation salariale. À travers un formulaire dédié, les entreprises comme les organisations professionnelles sont invitées à partager leur expérience et à illustrer, par des

exemples concrets, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions envisagées. L'objectif est de faire remonter des situations précises permettant d'éclairer les décideurs publics sur les enjeux structurels qui affectent ces acteurs économiques. Pour les entreprises, la consultation porte notamment sur les freins à la revalorisation des salaires, les alternatives mises en œuvre pour répondre aux attentes des salariés, ainsi que les obstacles à la productivité et à l'innovation. Les répondants sont également invités à préciser les conditions qui leur semblent nécessaires pour améliorer leur performance et

accompagner le développement de leur activité. Les organisations professionnelles sont, quant à elles, interrogées sur des problématiques sectorielles plus larges. Elles sont appelées à se prononcer sur les difficultés rencontrées dans la révision des classifications et des parcours professionnels, ou encore sur l'adéquation des dispositifs de formation aux besoins en compétences. Les règles de représentativité dans les branches professionnelles et leurs effets sur les dynamiques de négociation font également partie des sujets abordés. En recueillant ces contributions, l'ambition est de disposer d'un socle

d'analyses concrètes et argumentées pour alimenter les propositions de l'U2P dans le cadre des travaux de la Conférence. Cette consultation constitue ainsi une opportunité pour les entreprises de proximité et leurs représentants de contribuer directement à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Les organisations professionnelles sont invitées à relayer largement cette démarche auprès de leurs adhérents afin d'assurer une participation représentative de la diversité des situations. Les contributions peuvent être transmises jusqu'au 4 mai. ●



Emploi salarié dans les entreprises de proximité : une contraction confirmée en 2025

La dernière note d'analyse produite par l'ISM, consacrée à l'évolution de l'emploi salarié dans les entreprises de proximité, met en évidence une nouvelle dégradation en 2025. Dans la continuité des tendances observées depuis 2023, ces secteurs enregistrent un recul significatif de leurs effectifs, particulièrement marqué dans l'artisanat.

La fin de l'année 2025 confirme l'inscription des entreprises de proximité dans un cycle de ralentissement durable. Au quatrième trimestre, l'emploi salarié affiche une baisse annuelle de 1 %, représentant une perte nette de 34 000 postes sur un an, après un recul déjà marqué en 2024. Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique dégradé, caractérisé par une activité en retrait et une demande atone, qui pèsent sur les capacités d'embauche des très petites entreprises et des structures artisanales. Cette contraction de l'emploi touche plus fortement les entreprises de proximité que l'ensemble du

secteur privé, où le recul reste plus limité. Elle traduit la vulnérabilité particulière des petites structures face aux fluctuations conjoncturelles, notamment en raison de marges de manœuvre financières plus réduites et d'une dépendance directe à l'évolution de la consommation des ménages. L'artisanat apparaît comme le segment le plus exposé, avec une baisse de 1,4 % de l'emploi salarié sur un an. À lui seul, le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de la moitié des destructions de postes observées, conséquence directe du ralentissement de l'activité et du recul des carnets

de commandes. Plus largement, les données de conjoncture font état d'un affaiblissement généralisé de l'activité dans la plupart des branches, qu'il s'agisse de la construction, des services ou de la fabrication. Ces évolutions font écho aux résultats des enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise, qui soulignent un climat marqué par la prudence et l'attentisme. En 2025, la part des entreprises ayant procédé à des embauches recule sensiblement, tandis que les intentions d'embauche pour les mois suivants s'inscrivent également en baisse. Pour autant, cette phase de repli ne remet pas en cause les gains

enregistrés sur le long terme. Le niveau d'emploi salarié dans les entreprises de proximité demeure en effet largement supérieur à celui observé avant la crise sanitaire de 2020, avec un solde positif de plus de 185 000 emplois. Cette résilience témoigne de la capacité de ces secteurs à créer de l'emploi sur la durée. Si les difficultés conjoncturelles pèsent sur les perspectives à court terme, le maintien d'un niveau d'emploi élevé par rapport à l'avant-crise constitue un point d'appui pour envisager une reprise progressive, sous réserve d'une amélioration de l'environnement économique. ●

Trois mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité

Le Printemps de la Proximité a débuté avec pour ambition de valoriser le rôle économique majeur et les nombreux atouts des entreprises de proximité. Bien qu'elles interviennent dans des secteurs d'activité diversifiés, ces entreprises partagent des valeurs fondamentales et des caractéristiques communes qui fondent leur identité.



Au premier rang des caractéristiques communes aux entreprises de proximité, figure la proximité géographique : ces entreprises sont profondément ancrées au cœur des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, afin de répondre au plus près aux attentes des consommateurs. Cette proximité s'exprime également dans la qualité des relations humaines, les dirigeants étant en lien direct

avec leurs clients ou leurs patients, et mobilisant leurs compétences et leur savoir-faire au service d'un accompagnement personnalisé et de qualité. Le Printemps de la Proximité se déclinera à travers de nombreuses initiatives locales et nationales : visites d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation et animations en centres-villes ou villages. Plusieurs actions territoriales

viendront illustrer cette dynamique, comme les « Jeudis de l'U2P » dans les Hauts-de-France, des rencontres avec des parlementaires dans le Tarn, ou encore la remise du Trophée Quali'vie en Centre-Val-de-Loire. En parallèle, des immersions « Artisan d'un jour », « Commerçant d'un jour » ou « Libéral d'un jour » permettront à des décideurs publics de découvrir concrètement le quotidien des chefs d'entreprise et leurs enjeux. Cette mobilisation sera également enrichie par des initiatives sectorielles, à l'image du Printemps de la cordonnerie, valorisant les savoir-faire et les enjeux de transmission. Le Président de l'U2P, Michel

Picon, déclare à propos de cette manifestation : « Notre objectif est de faire en sorte que la voix des petites entreprises soit pleinement entendue. Les secteurs représentés par l'U2P reposent sur des valeurs communes fortes : taille humaine, indépendance, maîtrise des savoir-faire et proximité. À travers ces initiatives, nous souhaitons sensibiliser les décideurs publics aux contributions essentielles de l'économie de proximité ». Pour accéder au programme détaillé dans chaque territoire, il convient de se rapprocher des U2P territoriales, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'U2P : <https://u2p-france.fr/u2p-territoriales> ●

Réforme de la facturation électronique : l'U2P poursuit son accompagnement avec une série de vidéos pédagogiques

Dans la continuité de ses actions d'information engagées en février 2026 en vue de la réforme de la facturation électronique (CF [la Brève n°503](#)), l'U2P renforce son dispositif d'accompagnement des entreprises de proximité via une série de vidéos publiées sur Youtube.



Facturation électronique : l'U2P accompagne les entreprises de proximité dans la réforme.

L'échéance du 1er septembre 2026 approche, marquant l'obligation pour toutes les entreprises de pouvoir recevoir des factures électroniques, et d'avoir fait le choix d'une plateforme de facturation agréée par l'État. Consciente des interrogations et des difficultés que cette transformation peut susciter pour les entreprises de proximité,

l'U2P a souhaité leur mettre à disposition un format d'accompagnement complémentaire, accessible et pédagogique. En partenariat avec la Direction générale des Finances publiques, l'U2P a lancé une série de 5 vidéos destinées à informer les entreprises sur les enjeux, le calendrier et les modalités concrètes de mise en œuvre

de la réforme. Présentée par Sébastien Rabineau, directeur du projet facturation électronique à la DGFIP, cette série apporte des réponses précises aux principales questions que se posent les chefs d'entreprise. La série aborde successivement le contexte et les objectifs de la réforme, ses bénéfices pour les entreprises, son fonctionnement pratique, le rôle des plateformes agréées, ainsi que les ressources disponibles pour accompagner les entreprises dans cette transition. Dans un contexte économique exigeant, où les dirigeants de TPE sont confrontés à de multiples

priorités, l'U2P réaffirme son engagement à informer, sécuriser et accompagner les entreprises de proximité, afin d'éviter les risques liés à une mise en œuvre insuffisamment préparée (complexité administrative, choix de solutions inadaptées, fracture numérique). Avec cette initiative, l'U2P poursuit son action aux côtés des pouvoirs publics et de l'ensemble de l'écosystème économique pour permettre aux entreprises d'aborder cette échéance dans les meilleures conditions. Retrouvez l'ensemble de la série de vidéos [sur le site de l'U2P](#) et [Youtube](#). ●

Les Brèves

Extension de l'aide au raccordement à la fibre optique.

Le 29 septembre 2025 était lancée une aide expérimentale pour la réalisation de travaux de raccordements à la fibre optique sur le domaine privé. Pilotée par la Direction générale des entreprises (DGE) et opérée par l'Agence de services et de paiement (ASP), elle est destinée aux particuliers et très petites entreprises (TPE) qui doivent réaliser des travaux pour se faire raccorder à la fibre optique. Cette aide était jusqu'ici limitée à certaines communes concernées à court terme par la fermeture du réseau cuivre. Elle est désormais généralisée à toutes les communes du territoire sans exception à compter du 1er mars 2026. Pour rappel, ce dispositif est ouvert jusqu'au 31 janvier 2027 et s'adresse pour les professionnels aux très petites entreprises (TPE), c'est-à-dire comptant moins de 10 salariés et réalisant moins de 2M€ de chiffre d'affaires. L'aide permet de financer tout ou partie des travaux à réaliser sur la propriété privée en cas de raccordements complexes à la fibre optique. Pour en bénéficier, les usagers doivent avoir souscrit un abonnement à la fibre optique auprès d'un opérateur fournisseur d'accès à internet. Ce dernier déterminera si des travaux sont nécessaires pour le raccordement et éditer le cas échéant une attestation d'échec de raccordement qui servira de base à la demande d'aide. Plus d'informations sont disponibles sur [la page du site dédié au dispositif](#). Les demandes peuvent être déposées sur [le portail de l'ASP](#).



Pour une mobilité équitable en Europe.

Bloquée depuis près de dix ans, la révision du règlement européen 883/2004 ne correspond plus à la réalité d'une mobilité des travailleurs en constante augmentation. Ce texte, essentiel pour garantir des droits sociaux équitables et encadrer les situations de travail entre plusieurs pays, doit aujourd'hui être modernisé. Malgré une proposition de réforme dès 2016, aucun accord n'a abouti, laissant persister des difficultés en matière de détachement, d'allocations chômage et de lisibilité des règles. Dans ce contexte, les organisations professionnelles, dont SMEunited et l'U2P, appellent à une finalisation rapide du texte. L'enjeu est clair : assurer une concurrence loyale, lutter contre la fraude et simplifier les démarches, tout en garantissant une protection sociale efficace pour les travailleurs mobiles en Europe.

Un trophée pour valoriser les bonnes pratiques.

A travers le lancement du Trophée Quali'Vie, les CPRIA et les partenaires sociaux de l'artisanat (U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, et CGT-FO) entendent valoriser les entreprises de proximité qui mettent en place des actions visant à concilier le bien-être des salariés avec la performance de l'entreprise. Les TPE sont porteuses d'un savoir-faire et de progrès social et ce trophée a été créé pour récompenser les initiatives de QVCT. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 septembre : <https://www.trophee-qualivie.fr/>.



Sur les réseaux sociaux

Hausse du prix des carburants : "L'Etat n'a plus les moyens d'arroser tout le monde (...). Il faut concentrer les soutiens vers les entreprises les plus impactées." Retrouvez l'interview de @PiconMichel samedi sur @franceinter <https://youtu.be/ZwQ7abLSOA4>.

@U2P_france — X (ex Twitter) — 30 mars 2026

L'Agenda

16 mars

Participation du Secrétaire général de l'U2P à une visioconférence sur la situation au Moyen-Orient et implications économiques et énergétiques, organisée par les Ministres R.Lescure et S.Papin.

17 mars

Participation du Secrétaire général de l'U2P au Haut Conseil du Dialogue Social dédié aux élections TPE.

18 mars

Consultation de l'U2P dans le cadre de la Mission interministérielle de reconstruction et de refondation de Mayotte (MIRRM) chargée par le ministère des Outre-mer.

19 mars

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec le Directeur général du travail, Pierre Romain, sur les règles de représentativité patronale.

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

23 mars

Déplacement du Secrétaire général de l'U2P en Normandie pour rencontrer la délégation régionale.

24 mars

Participation du Secrétaire général de l'U2P à une visioconférence sur les implications liées à la situation au Moyen-Orient, avec les Ministres R.Lescure, J-P. Farandou, P.Tabarot, M.Bregeon.

25 mars

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Délégué général de la Fédération Française des GEIQ.

Entretien du Président de l'U2P avec le Sénateur Laurent Burgoa, rapporteur à la Commission des affaires sociales du Sénat sur le projet de loi relatif à l'assurance chômage.

26 mars

Audition du Président de l'U2P par la commission d'enquête visant à lever les incertitudes budgétaires en matière de sécurité sociale, à l'Assemblée Nationale.

Réunion du Conseil national de l'U2P.

30 mars

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec le Conseiller TPE/PME et Partage de la Valeur auprès du Ministre S.Papin, sur les initiatives en matière de simplification administrative.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1er avril 2026

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Xavier Geoffroy

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Artisanat des Métiers
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage